

PRESTATIONS DE SOINS DE SANTE HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS au 1^{er} mai 2009

Prestations de dentisterie

► Vous trouverez ci-dessous les prestations générales en dentisterie. L'orthodontie, la radiographie et les prothèses dentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

Nous ne publions ici que les prestations de dentisterie pour les patients à partir du 18^{ème} anniversaire.

Pour les moins de 18 ans, à l'exception de l'orthodontie et de certains soins conservateurs, toutes les prestations de dentisterie figurant dans la nomenclature sont remboursées à 100% des tarifs prévus par la convention ⁽¹⁾. Pour eux, les soins dentaires sont donc totalement gratuits chez les dentistes conventionnés ou ceux qui sont partiellement conventionnés, pendant leurs heures de conventionnement.

► Les dentistes non conventionnés ne doivent pas suivre les tarifs de la convention et peuvent réclamer des suppléments qui resteront entièrement à la charge du patient.

► Les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (BIM ou OMNIO) ont droit à un **remboursement de 100% des honoraires conventionnés** pour les consultations, les soins préventifs, les soins conservateurs et les traitements orthodontiques.

► Pour avoir droit au **remboursement d'un détartrage en 2009**, les personnes de plus de 18 ans doivent avoir bénéficié d'un remboursement pour soins dentaires en 2008. Si ce n'est pas le cas, elles bénéficieront malgré tout de la moitié du remboursement (4,76 euros pour un assuré ordinaire et 6,34 euros pour une personne bénéficiant d'une intervention majorée (BIM ou OMNIO). Elles seront alors en règle pour l'année suivante.

► Les radiographies sont remboursées à 75% pour les assurés ordinaires et à 90% pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (BIM ou OMNIO).

⁽¹⁾ Ce sont les consultations, les traitements préventifs, les soins conservateurs, certaines extractions et obturations ...

N° DE CODE		PRESTATIONS	HONORAIRES	REMBOURSEMENTS	
A (1)	B (2)			AO (3)	BIM/OMNIO (4)
CONSULTATIONS A PARTIR DU 18^{ème} ANNIVERSAIRE					
301011	301022	Consultation au cabinet du dentiste	19,67	14,92	19,67
301055	301066	Supplément pour consultation d'urgence le WE ou un jour férié (entre 8 et 21h)	8,50	6,38	8,50
301070	301081	Supplément pour consultation d'urgence de nuit (entre 21 et 8h)	18,41	13,81	18,41
301092	301103	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en orthodontie	23,61	18,86	23,61
301114	301125	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en parodontologie	23,61	18,86	23,61
TRAITEMENTS PREVENTIFS A PARTIR DU 18^{ème} ANNIVERSAIRE					
Examens buccaux					
301593	301604	Examen buccal, une fois par année civile, du 18 ^{ème} au 60 ^{ème} anniversaire	56,50	53,01	56,50
Nettoyage prophylactique, par trimestre, par quadrant chez des handicapés					
301696	301700	quadrant supérieur droit	12,68	9,51	12,68
301711	301722	quadrant supérieur gauche	12,68	9,51	12,68
301733	301744	quadrant inférieur droit	12,68	9,51	12,68
301755	301766	quadrant inférieur gauche	12,68	9,51	12,68
301770	301781	plusieurs quadrants	12,68	9,51	12,68
Détartrage, par année civile, par quadrant					
302153	302164	quadrant supérieur droit	12,68	9,51	12,68
302175	302186	quadrant supérieur gauche	12,68	9,51	12,68

N° DE CODE		PRESTATIONS	HONORAIRES	REMBOURSEMENTS	
A (1)	B (2)			AO (3)	BIM/OMNIO (4)
302190	302201	quadrant inférieur droit	12,68	9,51	12,68
302212	302223	quadrant inférieur gauche	12,68	9,51	12,68
302234	302245	plusieurs quadrants	12,68	9,51	12,68
PARODONTOLOGIE A PARTIR DU 18^{ème} ANNIVERSAIRE					
301254	301265	Détermination de l'index parodontal une fois par année civile	21,55	16,17	21,55
Détartrage sous-gingival, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^{ème} anniversaire jusqu'au 40^{ème} anniversaire					
301276	301280	quadrant supérieur droit	38,03	28,53	38,03
301291	301302	quadrant supérieur gauche	38,03	28,53	38,03
301313	301324	quadrant inférieur droit	38,03	28,53	38,03
301335	301346	quadrant inférieur gauche	38,03	28,53	38,03
301350	301361	plusieurs quadrants	38,03	28,53	38,03
SOINS CONSERVATEURS A PARTIR DU 18^{ème} ANNIVERSAIRE					
303590	303601	Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives, par dent sur dents définitives	10,60	7,95	10,60
303612	303623	Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, par séance	10,60	7,95	10,60
303575	303586	Forfait pour traitement partiel d'urgence, dans un service de garde organisé	79,50	70,37	79,50
304312	304323	Traitement et obturation d'un canal d'une dent	77,37	67,21	77,37
304533	304544	Traitement et obturation de deux canaux de la même dent	93,20	83,04	93,20
304555	304566	Traitement et obturation de trois canaux de la même dent	140,67	130,51	140,67
304570	304581	Traitement et obturation de quatre canaux ou plus de la même dent	186,39	176,23	186,39
304371	304382	Obturation(s) de cavité(s) d'une dent sur 1 face	27,16	20,37	27,16
304393	304404	Obturation(s) de cavité(s) d'une dent sur 2 faces	40,74	32,90	40,74
304415	304426	Obturation(s) de cavité(s) d'une dent sur 3 faces	54,31	46,47	54,31
304430	304441	Restauration partielle de dent définitive	67,89	58,76	67,89
304452	304463	Restauration complète de dent définitive	81,47	72,34	81,47
EXTRACTIONS					
A partir du 18^{ème} anniversaire					
304754	304765	Ablation (section et extraction) d'une racine	30,76	23,07	30,76
304776	304780	Ablation de plusieurs racines de la même dent	41,01	30,76	41,01
304931	304942	Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s) (une dent) (5)	15,66	11,75	15,66
304953	304964	Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s) (par dent supplémentaire, même quadrant, même séance) (5)	10,44	7,83	10,44
A partir du 60^{ème} anniversaire (6)					
304850	304861	Extraction d'une dent	33,06	24,80	33,06
304872	304883	Par dents supplémentaire, même quadrant, même séance	23,38	17,54	23,38

(1) A = Traitement en ambulatoire

(2) B = Traitement lors d'une hospitalisation

(3) AO = Assuré ordinaire

(4) BIM/OMNIO = Bénéficiaire de l'intervention majorée ou personne avec statut OMNIO

(5) Ces prestations entrent uniquement en ligne de compte pour une intervention de l'assurance pour autant qu'elles sont cumulées avec une extraction dentaire ou avec une section et extraction de racine(s) remboursables.

(6) Un remboursement est prévu à partir du 18ème jusqu'au 60ème anniversaire dans quelques situations d'exception.